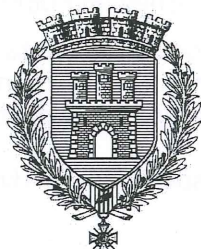


N° DEL 2015.07.08/115

VILLE DE BRIANÇON



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 8 juillet 2015** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

### CONVOCAATION

|           |            |
|-----------|------------|
| Date      | 01/07/2015 |
| Affichage | 01/07/2015 |

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

| En Exercice | Présents | Nombre suffrages exprimés |
|-------------|----------|---------------------------|
| 33          | 25       | 32                        |

**THEME : AFFAIRES SCOLAIRES 1.**

**OBJET :** CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC AGRIBIO 05 ET LE CPIE HAUTE DURANCE ANIMATIONS DANS LES CANTINES DE BRIANÇON POURQUOI UNE ALIMENTATION BIO.

**Etaient Présents :** GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie.

**Etaient Représentés :**

MARCHELLO Marie pouvoir à BOREL Jean-Paul  
KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie  
CIUPPA Marcel pouvoir à GUIGLI Catherine  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed  
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à PICAT RE Alessandro  
MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno  
BREUIL Marc pouvoir à GRYZKA Romain  
DAZIN Florian pouvoir à ARMAND Émilie.

**Absents-Excusés :**

MARCHELLO Marie, KHALIFA Daphné, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Fanny BOVETTO.

Depuis bientôt deux ans la cuisine centrale de Briançon propose des repas élaborés, pour la plupart, avec des produits issus de l'agriculture biologique en circuit court.

L'introduction du bio dans les cantines de Briançon permet de favoriser la qualité alimentaire avec des produits sans pesticides, sans additifs de synthèse et plus riches en nutriments.

Elle valorise les produits du terroir et la diversité alimentaire car l'agriculture bio favorise les variétés locales et rustiques. Elle propose des fruits et des légumes oubliés (panais), des céréales et des légumineuses (petit épeautre, lentilles) disparus des repas conventionnels.

Les impacts écologiques et économiques en réduisant les transports et en dynamisant l'agriculture locale sont non négligeables.

Dès lors, la qualité des repas proposée étant accrue, la fréquentation de la cantine scolaire a également augmenté.

La mise en place de ces menus s'accompagne d'une pédagogie adaptée aux enfants.

Dans le cadre de la convention signée par Agribio05 et le Ministère de l'Agriculture au titre du projet « Vers une vallée Bio dans les Hautes-Alpes » Agribio 05 va financer 7 animations, réalisées par des animateurs du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Haute Durance, qui se dérouleront durant la pause méridienne dans les différentes cantines de la commune.

Ces animations porteront sur la découverte des produits bio à l'état brut, de leur provenance, de la saisonnalité, etc., afin de répondre à la question « Pourquoi manger bio ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les propositions ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune la convention de partenariat avec Agribio05 et l'association Environnement et Solidarité/CIPIE Haute Durance, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Jean-Paul BOREL mandataire de Madame Marie MARCHELLO ne prend pas part au vote pour cette dernière, en référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ».

POUR : 32  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM



**ANNEXE 1 ~~Précisions~~ relatives à la mise en œuvre de la convention**

Agribio05 représentant les producteurs biologiques du 05, structure ressource en agriculture biologique s'engage à apporter :

Son appui, sa connaissance, son expertise en matière d'agriculture biologique et en matière de conseils en introduction et développement des produits bio, de par son adhésion à son réseau régional Bio de PACA et national la FNAB.

Vu l'évolution de la réglementation bio en cours (modification du règlement européen prévue pour application en 2017.

Dans un souci d'efficacité et du résultat recherché, les 3 parties s'engagent à dialoguer, échanger.

En amont des animations pédagogiques prévues ou post.

Les sujets abordés peuvent par exemple relever de :

Calage, amélioration, vérification du contenu de l'animation et des messages proposés à l'attention du public bénéficiaire de l'animation (élèves des écoles ...)

Discussion sur la pertinence des outils utilisés comme support de l'animation (outils mis à disposition par l'Agence Bio, la FNAB, Agribio05, Echanges Paysans, CPIE, ...), leur adaptation locale.

Un bilan synthétique de l'action sera réalisé par le CPIE en lien avec Briançon, notamment sur :

Points positifs/points négatifs / propositions d'amélioration pour les animations suivantes concernées par la convention / propositions d'amélioration pour des animations qui pourraient être réalisées postérieurement à celles prises en charges par la présente convention / propositions d'amélioration pour actions complémentaires.

Articulation pour amélioration de l'introduction / développement des produits bio en restauration collective (ex : thématique gaspillage).

Prise en compte de l'avancée du projet global Vallée Bio (ex : structuration des filières lait et viande, ...).





HAUTE DURANCE  
Environnement & Solidarité

---

## Intervention sur l'alimentation bio en cantine Commune de Briançon

---

Briançon, le 2 juin 2015

### 1- L'association Environnement & Solidarité

L'association Environnement & Solidarité / CPIE Haute Durance, soutenue par la Région et le Département, accompagne les acteurs du territoire vers le développement durable et les sensibilise à l'environnement depuis plus de 20 ans.

Fortement ancrée dans le territoire, elle est impliquée depuis sa création dans la dynamique du Pays Grand Briançonnais.

Au sein du réseau des CPIE, notre structure développe une diversité de savoirs-faire mobilisables auprès de divers public, dont les jeunes citoyens du territoire.

Engagée en faveur d'une alimentation plus durable et plus respectueuse de l'environnement, notre structure propose des interventions sur l'éducation à l'alimentation accessibles aux acteurs souhaitant s'engager dans ces démarches. Nous accompagnons par exemple depuis 2014 le lycée d'altitude de Briançon dans son Agenda 21 d'établissement, et tout particulièrement sur la thématique de l'alimentation.

### 2- Proposition d'animation: Faire le lien entre agriculture, alimentation et environnement

Les interventions se dérouleront pendant la pause méridienne.

L'animation portera sur l'aliment bio du jour.

Ce repas de midi permet d'allier à la fois la théorie et la pratique, la découverte et la convivialité autour d'une animation de proximité.

L'animatrice interviendra table par table par groupe de 6 enfants sur une durée de 15 minutes (en moyenne selon le nombre total d'élèves)

Le face à face est une bonne opportunité pour sensibiliser les enfants et permet un échange plus facile pendant ce temps repas.

Cette animation permettra de montrer qu'il est possible de concilier plaisir de manger et préservation de l'environnement.

La méthode pédagogique se veut active, ludique et surtout participative.

#### **Démarche de projet :**

Faire émerger les représentations initiales des enfants sur l'alimentation bio local.

Eveiller et questionner l'enfant

Apporter des éléments d'information, de connaissance

**Déroulé pédagogique :**

- Une préparation de la salle en amont sera nécessaire pour susciter de la curiosité et des interrogations dès leur arrivée à la cantine.

On va privilégier une approche concrète à travers un aliment qu'il mange le jour même. Cela permet la découverte de l'aliment à l'état brut et redonne du sens à ce qu'ils mangent.

Le produit brut de l'aliment bio sera présenté sur chaque table, avec son nom + biolocal en plus

Des petites questions seront posées à côté pour que les enfants puissent y réfléchir avant que l'animatrice passe à leur table.

Me connais-tu ? D'où je viens ? Quand je pousse ?...

**- Installation des élèves à leur table :**

Favoriser les échanges dès les premières minutes entre les enfants pour établir un climat de confiance.

**Agriculture bio, késako ??**

Approche par le jeu : Jeu interactif et rapide. Ce type d'outils pousse à la discussion.

Jeu Vrai/Faux récapitulant les grands principes de l'agriculture bio.

Ce panneau mobile permettra de tester les connaissances en bio et apportera des éléments de réponses simples et claires pour une meilleure compréhension.

Il parlera, sous forme de questions, de l'aliment biolocal qu'ils seront en train de manger.

*L'intervenante est là pour l'animer et donner à l'oral des informations supplémentaires.*

**Produits frais et locaux, késako ??**

Définir un produit de saison et faire le lien entre produits locaux et de saison

Chaque enfant à tour de rôle tire une carte « légume » ou « fruit » (à leur menu ou prochainement dans leur assiette) et doit la placer sur le tableau dans la saison correspondante.

*L'intervenante est là pour l'animer et donner à l'oral des informations supplémentaires.*

**Les sujets qui seront abordés :**

La relation entre agriculture et environnement.

Connaitre la saisonnalité des aliments

Privilégier les aliments produits le plus proche de chez soi

**Durée de l'intervention par école :** 1 heure 30 minutes

**Lieu de l'intervention :** les cantines des écoles de la commune de Briançon.

**Période d'intervention :** septembre et octobre 2015

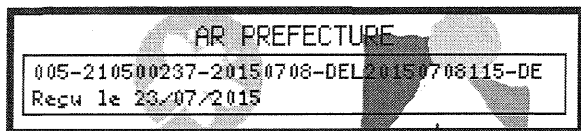
**3- Dispositions financières**

7 interventions d'1h30

Soit un total de 420 euros

**Contact :**

Marie TERRASSE - 06 69 38 51 09 - [edd@cpie-hautedurance.org](mailto:edd@cpie-hautedurance.org)



\* AGRIBIO 05 \*  
Les Agriculteurs des Hautes-Alpes

HAUTE DURANCE

## CONVENTION DE PARTENARIAT Vers une Vallée Bio dans les Hautes Alpes Action n°3

Version v2

Entre les soussignés :

**AGRIBIO Hautes Alpes**  
8 ter rue Capitaine de Bresson 05000 GAP  
représentée par son Président Monsieur Baptiste VIALET

d'une part,

et

**La commune de Briançon**  
représentée par son Maire Gérard FROMM,

et

**L'association Environnement et Solidarité / CPIE Haute Durance**  
53 av du général de Gaulle 05100 BRIANCON  
représenté par son président Monsieur Luc MARCHELLO

d'autre part.

ce dernier ci nommé « prestataire »

### Il est convenu ce qui suit :

-Vu le **programme Ambition bio 2017** du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (décembre 2013)

-Vu la **LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir** pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et en particulier l'article 1- 11° De promouvoir la conversion et le développement de l'agriculture et des filières **biologiques**, et

l'article 3 consacré au Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

-Vu la **convention signée entre Agribio05 et le Ministère de l'Agriculture au titre du Projet « Vers une vallée Bio dans les Hautes Alpes » valable pour 3 ans à compter de 2014**, dans le cadre de l'appel à projet national « Mobilisation collective pour l'Agroécologie » CASDAR

Considérant

### Le Projet vers une vallée bio

*« Le projet Vallée Bio a pour but de développer une agriculture biologique adaptée au territoire de montagne et pérenne. L'approche projet permet pour la 1re fois, dans les Hautes-Alpes, **d'impliquer les différents acteurs dans une démarche globale et structurée de développement volontariste de la bio**, en prenant en compte les différents volets d'actions et compétences complémentaires ».*

Texte extrait du site internet du Ministère de l'agriculture : <http://agriculture.gouv.fr/Vers-une-Vallee-Bio-dans-les> (avril 2014)

Il contribue directement à une **dynamique collective agroécologique de territoire** qui pourrait préfigurer la création d'un GIEE.

Afin de pérenniser les passages au bio, un levier essentiel est de développer les débouchés pour les produits bio et locaux. **Pour cela, les ateliers et les entretiens réalisés par Agribio05 en 2013 ont identifié comme prioritaire de simplifier et de favoriser les démarches d'insertion/développement de produits bio locaux dans les établissements dont les collectivités « ont les compétences ».** Le projet Vallée Bio met à disposition un accompagnement à destination des collectivités qui s'engagent dans cette démarche, en complémentarité avec Échanges Paysans 05.

**Article 1 : objet de la convention de prestation**

La présente convention arrête les modalités de partenariat, dans le cadre du projet CASDAR « Vers une vallée Bio dans les Hautes Alpes – action 3 : « **Accompagner les collectivités pour introduire ou développer le recours aux produits bio locaux dans les cantines** » conduit par Agribio05, entre le 19 février 2014 et le 18 février 2017.

**Article 2 : contribution du prestataire**

Cf annexe 2

**Article 3 : montant du concours financier et modalités financières**

Le CPIE contribue en tant que prestataire au projet qu'Agribio05 s'est engagée à réaliser, auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

La participation du prestataire au projet correspond à **7 interventions d'1h30 en 2015, soit un total de 420 euros**

Ce tarif inclut tous les frais de fonctionnement de la structure - dont les frais kilométriques - nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. Le nombre d'événements financés est limité par l'enveloppe du Ministère de l'Agriculture.

Agribio05 octroie au prestataire un concours financier total maximal du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt de **420 €**.

Agribio05 versera les concours financiers au prestataire sous réserve de la perception effective des fonds par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ; à défaut, elle ne serait plus expressément tenue d'aucun engagement à l'égard du bénéficiaire. A titre d'information, Agribio05 devrait percevoir un montant maximum de 87 599 euros par le Ministère de l'Agriculture suite à la réalisation de l'ensemble des 4 actions du projet.

Le bénéficiaire s'engage en outre à ne solliciter que la part du financement qui lui revient en fonction de l'état d'avancement de sa propre mission dans la limite de 420 €.

Le prestataire fournira à AGRIBIO05 une facture annuelle au 31 décembre de l'année écoulée, correspondant aux prestations réalisées.

Agribio05 s'engage à régler ces factures dans les 30 jours qui suivent leur émission, au vu du respect de la méthode globale d'accompagnement, du respect de la présente convention et au vu des justificatifs transmis.

**Article 4 : durée**

La présente convention est conduite entre le 1er septembre 2014 et le 18 février 2017

**Article 5 : procédure à respecter et documents à fournir à Agribio05**

La procédure relative à l'action n°3 est le fruit de la concertation avec de nombreux partenaires locaux et garante de la cohérence de la démarche du projet global porté par Agribio05.



La commune de Briançon et le prestataire s'engagent à :

- 1- respecter cette procédure globale relative à l'action n°3
  - 2- à fournir les éléments requis tout au long de la procédure
- Les précisions sont données en annexes 1 et 2

3- coopérer et à fournir tout document nécessaire : au bon déroulement du suivi par l'animateur du Projet Agribio05 et à la justification des dépenses subventionnables auprès du Ministère de l'Agriculture.

#### **Article 6 : communication**

La commune de Briançon et le prestataire s'engagent à :

- demander l'accord préalable d'Agribio05 avant toute réalisation de communication relative à tout ou partie du projet objet de la présente convention
- et
- mentionner Agribio05 en tant qu'animateur du projet , mentionner le concours du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt dans tout événement de communication relatif à tout ou partie du projet objet de la présente convention

#### **Article 7 : comité de pilotage**

Le comité de pilotage du projet est composé au moins des membres suivants :

- Agribio05
- Chambre d'Agriculture05
- ADEAR05
- Eliose
- Echanges Paysans05
- Lycée agricole des Eméyères à Gap
- DDT05 (ou DRAAF PACA)
- Conseil Général / Départemental 05
- Conseil Régional PACA

La composition du comité peut être amenée à évoluer en fonction des besoins et du contexte (exemple : si souhait de participation de Briançon et du CPIE Haute Durance).

Un comité de suivi spécifique à l'action 3 pourra être mis en place si besoin.

#### **Article 8 : différends et litiges**

En cas de contestations, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation. Si le désaccord persiste, alors le litige relèvera des tribunaux compétents.

#### **Article 9 : composition de la convention**

La présente convention est composée de 9 articles et de 2 annexes qui en font partie intégrante à savoir :

- Annexe 1 : Précisions relatives à la mise en œuvre de la convention
- Annexe 2 : CPIE HD : Intervention sur l'alimentation bio en cantine pour la commune de Briançon

AR PREFECTURE

005-210500237-20150708-DEL20150708115-DE  
Reçu le 23/07/2015

Fait à Gap, le 31 avril 2015, en 3 exemplaires.

Le Président d'AGRIBIO 05,

Baptiste VIALET

Le Maire de Briançon

Gérard FROMM

Le Président du CPIE Haute Durance

Luc MARCHELLO